



Actus Agricoles

A l'occasion du Salon international de l'agriculture, Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture a dévoilé le 1er mars 2023, le contenu du plan pour l'agriculture biologique annoncé par la Première ministre, qui vise à apporter une aide d'urgence aux exploitations du secteur en difficulté, tout en déployant des mesures structurelles pour poursuivre le développement de l'agriculture biologique.

L'agriculture biologique représente aujourd'hui un volume de 13 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 12% des exploitations agricoles et 10,8 % de la surface agricole utile (SAU) de la France. La dynamique du secteur a été particulièrement soutenue ces dix dernières années, ce qui a permis à la France de détenir la première surface en agriculture biologique de l'Union européenne. "Cette croissance traduit une politique volontariste du Gouvernement, qui réaffirme dans le cadre du Plan national stratégique PAC l'objectif d'atteindre 18 % de la SAU en 2027", souligne le ministère.

Le secteur de l'agriculture biologique connaît, comme toutes les filières agricoles, des difficultés conjoncturelles liées au contexte d'augmentation de charges, qui accentue un replu de la demande en certains produits biologiques.

Le ministère de l'Agriculture a engagé des mesures de soutien :

- une réflexion partagée a été lancée afin de réviser le Programme ambition BIO d'ici la fin de l'année, à partir d'une démarche prospective ;
- le Fonds avenir BIO 2023 a été porté à 15 millions d'euros ;
- un soutien additionnel 750 000 € a été apporté à la nouvelle campagne BIOREFLEXE portée par l'Agence bio.

Pour permettre au secteur de poursuivre sa dynamique, et avant même que le plan stratégique Ambition bio ne soit finalisé, le ministre annonce des mesures additionnelles structurelles et conjoncturelles :

- Des mesures conjoncturelles immédiates :
 - o afin d'apporter une aide d'urgences aux exploitations en bio qui sont en grave difficultés économiques et en risque de "déconversion", par le déploiement dans les semaines qui viennent d'un fonds d'urgence doté de 10 millions d'euros
- Des mesures structurelles de long terme à construire avec l'ensemble des acteurs :
 - o par la mise en place d'un travail interministériel impliquant les collectivités locales pour aider la restauration collective publique à répondre à l'objectif de 20 % prévu par EGALIM pour les produits alimentaires en bio.
 - o par une réforme de la gouvernance de l'agence BIO dans une logique de représentativité et d'implication, en incluant notamment les interprofessions, pour continuer à rassembler toutes les composantes du secteur dans la même dynamique.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/lancement-dun-plan-de-soutien-a-lagriculture-biologique/>